

# LA COUVERTURE SANTE DES SALARIÉS PORTÉS

Salarié porté, vous bénéficiez d'une couverture santé d'entreprise spécialement conçue pour vous.

Que vous recherchiez à maîtriser vos cotisations sociales ou à bénéficier d'une protection haut de gamme, la couverture s'adapte à vos besoins.

En plus du régime d'entreprise, vous avez la possibilité de couvrir vos ayants-droit et/ou d'améliorer vos garanties en retenant l'une des options proposées avec notamment le niveau Excellence, particulièrement haut de gamme.

## Une couverture modulable, digne des plus grandes entreprises

### Régime d'entreprise



Panier de soins

### Options facultatives au choix du salarié porté



Confort



Premium



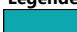

Excellence

## Des cotisations compétitives

### MUTUELLE (Régime général) - famille facultative

FORMULES	Fiche de paie	Compte bancaire personnel, en complément de la fiche de paie	
		Salarié Célibataire	Salarié Famille
<b>PANIER DE SOINS</b> <i>Régime Obligatoire</i>	0.95% PMSS Soit 32,57 € par mois	-	1.15% PMSS Soit 39,42 € par mois
<b>CONFORT</b> <i>Régime Obligatoire + Option Confort</i>		0.86% PMSS Soit 29,48 € par mois	3.06% PMSS Soit 104,9 € par mois
<b>PREMIUM</b> <i>Régime Obligatoire + Option Premium</i>		1.31% PMSS Soit 44,91 € par mois	4.04% PMSS Soit 138,49 € par mois
<b>EXCELLENCE</b> <i>Régime Obligatoire + Option EXCELLENCE</i>		3.1% PMSS Soit 106,27 € par mois	8.14% PMSS Soit 279,04 € par mois

#### Légende

-  Cotisation mensuelle prélevée par la société de portage sur la fiche de paie du salarié porté
-  Cotisation mensuelle prélevée par le gestionnaire Santé (GEREP) sur le compte bancaire personnel du salarié porté

Consultez les exemples de remboursement disponibles ci-après

# LA COUVERTURE SANTE DES SALARIÉS PORTÉS

## Exemples de remboursement

 <p><b>Spécialiste</b></p>	<p><b>Panier de soins</b></p> <p>OPTAM : 24 € Non OPTAM : 22 €</p>	<p><b>Confort</b></p> <p>OPTAM : 84 € Non OPTAM : 38,10 €</p>	<p><b>Premium</b></p> <p>OPTAM : 131,10 € Non OPTAM : 38,10 €</p>	<p><b>Excellence</b></p> <p>OPTAM : 141,50 € Non OPTAM : 130,10 €</p>
 <p><b>Médecine Douce</b></p>	<p><b>Panier de soins</b></p> <p>34 € par séance 4 séances / an</p>	<p><b>Confort</b></p> <p>44 € par séance 4 séances / an</p>	<p><b>Premium</b></p> <p>58 € par séance 4 séances / an</p>	<p><b>Excellence</b></p> <p>119 € par séance 4 séances / an</p>
 <p><b>Lunettes adulte</b></p>	<p><b>Panier de soins</b></p> <p>Simple : 100 € Complexe : 200 € Très complexe : 200 €</p>	<p><b>Confort</b></p> <p>Simple : 310 € Complexe : 460 € Très complexe : 560 €</p>	<p><b>Premium</b></p> <p>Simple : 420 € Complexe : 700 € Très complexe : 800 €</p>	<p><b>Excellence</b></p> <p>Simple : 1 000 € Complexe : 1 000 € Très complexe : 1 000 €</p>
 <p><b>Chirurgie laser</b></p>	<p><b>Panier de soins</b></p> <p>non prévu</p>	<p><b>Confort</b></p> <p>300 € / Œil</p>	<p><b>Premium</b></p> <p>600 € / Œil</p>	<p><b>Excellence</b></p> <p>1 000 € / Œil</p>
 <p><b>Prothèse dentaire remboursées</b></p>	<p><b>Panier de soins</b></p> <p>visible : 134 € non visible : 134 €</p>	<p><b>Confort</b></p> <p>visible : 397 € non visible : 397 €</p>	<p><b>Premium</b></p> <p>visible : 505 € non visible : 505 €</p>	<p><b>Excellence</b></p> <p>visible : 612 € non visible : 612 €</p>
 <p><b>Implant dentaire</b></p>	<p><b>Panier de soins</b></p> <p>non prévu</p>	<p><b>Confort</b></p> <p>539 € 3 implants par an</p>	<p><b>Premium</b></p> <p>683 € 3 implants par an</p>	<p><b>Excellence</b></p> <p>863 € 3 implants par an</p>

L'ensemble des garanties sont détaillées dans votre guide de gestion Santé diffusé par votre société de Portage.

Consultez les services innovants qui vous sont proposés

# LA COUVERTURE SANTE DES SALARIÉS PORTÉS

## Des services innovants



### Téléconsultation médicale

Accédez à un médecin par téléphone ou visio, 24h/24 et 7j/7 depuis la France ou l'étranger, gratuitement.



### Réseau Santéclair

Un accès à des milliers de partenaires opticiens, dentistes et audioprothésistes afin de bénéficier de tarifs négociés.



### Une offre de gestion 100% digitale

afin de vous permettre d'être autonome et de faire tout en ligne (souscrire une option, rajouter un bénéficiaire, modifier une information personnelle, etc.)



### Vous pouvez maintenir votre couverture en cas d'intermission ou d'intercontrat

Vous pourrez bénéficier de la couverture (à vos frais) pendant 12 mois supplémentaires après avoir quitté votre société de portage.

Pour cela, il vous suffit d'en faire la demande par email à [peps.affiliation@gerep.fr](mailto:peps.affiliation@gerep.fr)

## Vous affilier

### En complétant l'invitation d'inscription en ligne

Vous recevrez au moment de la signature de votre contrat de portage un email vous invitant à vous inscrire en ligne à la mutuelle



### Un conseiller à disposition

Des questions ? Besoin d'être conseillé sur le choix de niveau de garantie ? Un conseiller est à votre disposition pour vous accompagner : [peps.affiliation@gerep.fr](mailto:peps.affiliation@gerep.fr) ou 01.45.22.52.53